



Retrait de carte de séjour

Par **didio4**, le **21/11/2013** à **02:29**

Bonjour :rnJe viens vers vous car je suis en situation grave, on fait ma conjointe veux me retirer ma carte de séjour ,que je vien de l'obtenir,je vais essayer de vous résumer un peu notre histoire, je me suis marié avec mon ex , en 07/05/2009 ,j'étais en situation irrégulière ,elle savait ça ,et elle accepte a ce mariée avec moi,tous va bien,des que j'ai eu mon premier rc , j'ai commencé avec des petits boulots,et la mon ex,chaque fin des mois , me demande tous mon salaire,j'ai Luis exp qu'on travaille tous les deux on partage les dépenses ,sachant que elle , gagne bcp plus que moi, elle n'a pas accepté , elle commence a me menacer,si je fais pas ce qu'elle me demande , elle va écrire a la préfecture pour me retirer ma carte,j'avais peur , j'étais obligé de fermer ma bouche car je voulais pas revenir a la vie de cachette et de peur de la police,et j'ai peur aussi de perdre mon boulot,bref,j'ai passé presque 4ans sous les menaces et la peur et violence conjugale,l'année dernière ,j'ai fais des mains courantes au commissariat ,a cause des insultes répété de ça part ,vraiment ,elle m'a étouffé,en mars 2013 ,j'ai eu ma carte de 10ans ,et la j'ai décidé de mettre fin a ces actes,un soir je lui dis,qu'on ne peut pas continuer comme ça ,je ne peux pas être ton esclave dans toute ma vie ,tu dois me respecter, et avant tous ça on doit partager les dépenses ,car moi je ne peux plus tous seul ,sinon ça sert a rien qu'on reste ensemble ,elle m'a répondu que moi j'ai bien calculer mon coup depuis le début de notre mariage ,et que moi j'ai attendu ma carte de 10ans pour me sauver,ce qui c'est pas vrai,elle fais une crise, elle commence a m'insulter et me frapper , a casser les meubles que j'ai acheté ,je suis parti au commissariat ,j'ai fais un main courante,de retour a la maison, j'ai trouvé tous mes affaires devant la porte,elle ne veut pas m'ouvrir la porte,je suis retourné au commissariat , ils m'ont dit,qu'ils peuvent rien faire a elle,la seule chose de prendre un avocat et de commencer les démarches de divorce ,la je suis héberger chez ma sœur. Ma question svp , si je demande le divorce,est ce que je risque de me retirer ma carte de 10 ans?sachant que j'ai pas de preuve, merci de me répondre .rnCordialement

Par **sheryne77**, le **21/11/2013** à **19:34**

bonsoirncela dépend de votre nationalité car il ya de droit dernrn sejour du ceseda et les accords bilatéraux avec certain pays et en plus cela depend des preuves aussi qu elle puisse apporterrnnoublions pas de toujours remercier les benevoles pour leurs actions

Par **didi04**, le **21/11/2013** à **20:53**

Bonsoir sheryne77rnMerci pour votre réponse , mais j'aimerais plus de clarification de ma situation ,je ss de nationalité marocaine ,vraiment j'ai besoin de vous , c urgent, je remercie tous ceux qui peuvent m'aider. À bientôt